



# Règlement Appels à projets émergence 2019

## Préambule

Les Cancéropôles ont reçu pour mission par l'Institut National du Cancer (Inca) de favoriser la détection et l'émergence de nouveaux projets de recherche et permettre leur développement au travers d'appels à projets régionaux ou interrégionaux spécifiquement dédiés à la consolidation de résultats préliminaires (appelés AAP « Emergence »), cela dans le but de maximiser leurs chances de réussite aux appels à projets nationaux ou internationaux.

Ces appels à projets doivent permettre la détection et le financement de projets de recherche « émergents » innovants: il s'agit de projets :

- o de rupture scientifique et/ou technologique, pour lesquels une consolidation des résultats préliminaires avant dépôt aux appels à projets nationaux/internationaux est nécessaire ; les projets ne devront pas avoir été soumis auparavant à un être appel d'offres
- o issus préférentiellement de jeunes équipes émergentes

**L'Appel à projets Emergence 2019 est exclusivement dédié aux thématiques suivantes :**

- o Innovations technologiques (dont informatique)
- o Caractérisation moléculaire immunologique ou génomique des cohortes déjà constituées (cancers rares, cancers fréquents)
- o Sciences humaines et sociales (Sciences Humaines et Sociales, Epidémiologie, Santé Publique) ces projets de recherche peuvent être portés par des paramédicaux
- o Emergence innovation : Transfert de technologie P-LICAN : résultats de la recherche académique transférables à terme vers l'industrie. Il peut s'agir de financer des travaux consolidant une déclaration d'invention ou un brevet existant. Les projets doivent impliquer 2 équipes d'institutions franciliennes différentes.

**Si des projets nécessitent des autorisations réglementaires, ces dernières doivent avoir été obtenues avant la soumission.**

**Une attention sera portée aux conditions de brevetabilité des projets.**

**Tout projet déposé n'entrant pas dans les thèmes mentionnés supra serait inéligible et en conséquence ne serait pas expertisé.**

Le financement de projets plus matures est du ressort d'appels à projets compétitifs nationaux ou européens et ne fait pas partie du champ de ces AAP « Emergence ». Les sous- projets de projets plus vastes soumis ou en cours ne sont pas éligibles.

## 1. Modalités

Objectifs de l'aide	Détection et financement de l'émergence dans le domaine de la recherche francilienne contre le cancer
Durée et montant des subventions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet d'une année</li> <li>• Subvention maximale de 30 000 euros.</li> </ul>
Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Porté par des équipes de recherche labellisées localisées en région Île-de-France, particulièrement les jeunes équipes</li> <li>• Dossier complet : formulaire rempli en ligne sur le site internet du Cancéropôle <b>et</b> version papier envoyée par courrier revêtue des signatures au Cancéropôle Île-de-France.</li> <li>• Dossier complètement rempli et correctement renseigné</li> </ul>
<b>Inéligibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Avoir été financé dans le cadre d'appel à projet Emergence par le CIdF l'année précédente</b></li> <li>• <b>Appartenir à une équipe de recherche dont un membre, lauréat d'un précédent appel d'offres Emergence du Cancéropôle IdF n'aurait pas rendu les rapports prévus dans les délais impartis</b></li> <li>• <b>Dossier incomplet</b></li> <li>• <b>Projet n'entrant pas dans les thématiques suivantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o <b>Innovations technologiques</b></li> <li>o <b>Caractérisation moléculaire immunologique ou génomique des cohortes déjà constituées (cancers rares, cancers fréquents)</b></li> <li>o <b>Sciences humaines et sociales (Sciences Humaines et Sociales, Epidémiologie, Santé Publique)</b></li> <li>o <b>Emergence innovation P-Lican</b></li> </ul> </li> </ul>
Dépenses éligibles	<p>Dépenses en lien direct avec le projet. Les frais de gestion ne sont pas autorisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- consommable de laboratoire</li> <li>- CDD/CDI le temps de travail devra être justifié, pas de doctorants</li> <li>- prestations</li> <li>- missions plafonnées à 10% de la subvention et à justifier dépense par dépense</li> </ul>
Critères d'évaluation principaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caractère innovant du projet (sujet de rupture)</li> <li>• Qualité scientifique du projet</li> <li>• Qualité scientifique du (des) porteur(s)</li> <li>• Faisabilité en une année Particulièrement pour les SHS : interdisciplinarité et appartenir à un laboratoire SHS</li> <li>• Potentiel d'innovation, Conditions de brevetabilité et de transférabilité vers le monde de l'entreprise</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>23 octobre 2018</b> : lancement de l'appel à projets sur le site internet du Cancéropôle Île-de-France <a href="http://www.canceropole-idf.fr">http://www.canceropole-idf.fr</a></li> <li>• <b>17 décembre 2018</b> : Clôture de la soumission des dossiers au Cancéropôle par formulaire en ligne sur le site du Cancéropôle Île-de-France l'horodatage de réception faisant foi</li> <li>• <b>janvier 2019</b> : notification des projets retenus</li> <li>• <b>février 2019 : au plus tard après la communication des</b></li> </ul>

	<p><b>résultats, les lauréats envoient</b> la version papier du formulaire (reçu par mail en version .pdf au moment de la validation par le coordonnateur) par courrier revêtu des signatures <b>ORIGINALES</b> au Cancéropôle Île-de-France, Hôpital Saint-Louis, 1 avenue Claude Vellefaux 75010 Paris.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>avril 2019</b> : début des projets</li><li>• <b>mars 2020</b> : fin des projets</li></ul>
--	--

## 2. Expertise et décision

L'évaluation de chaque dossier sera faite par des experts, choisi par le bureau du COPS (Comité d'Orientation et de Pilotage Stratégique du Cancéropôle Île-de-France)

Le Jury d'attribution sera composé : du directeur du COPS, d'experts ayant participé à la revue des dossiers et de membres du COPS.

Le jury n'est pas tenu de motiver ses décisions. Il statue en toute indépendance et ses décisions sont souveraines.

## 3. Rapport final

Le rapport final sera produit quatre mois après la fin du projet et comprendra deux parties :

- rapport financier
- rapport scientifique

Un suivi des résultats aux appels d'offres nationaux et internationaux découlant des projets Emergence sera fait jusque quatre ans après la fin du projet. Le renseignement de ce suivi est obligatoire et soumis aux mêmes règles que le rapport final.

Le porteur de projet s'engage à compléter l'ensemble de ces rapports.

**Ce suivi est en effet important pour la pérennisation des financements du Cancéropôle.**